

Synergie Commune-CPAS
Regroupement géographique de l'administration communale et du CPAS
Cas de la Commune de Fernelmont

Type de synergie: Regroupement géographique/Infrastructures communes

Domaine de synergie: Infrastructures

Description de la synergie

Extension et rénovation de la maison communale de Fernelmont.

Le projet consiste à construire sur deux niveaux, un nouveau complexe de bureaux à l'arrière de la maison communale actuelle, qui regroupera les services du CPAS et certains services communaux précédemment localisés à l'étage de la maison communale, et donc peu accessibles au public.

L'originalité du projet est de créer un espace central, localisé entre les bâtiments actuels et le nouveau, qui servira d'espace d'accueil assurant une distribution vers l'ensemble des services et niveaux.

Dans le nouveau bâtiment seront prévus les locaux qui font actuellement défaut tant à l'Administration communale qu'au CPAS (salles de réunions, réfectoire, locaux de rangements, etc.). Ces locaux seront communs pour les deux administrations.

Le projet tient compte de la spécificité du CPAS et de son autonomie puisque celui-ci occupera seul le premier étage du nouveau bâtiment et disposera de sa propre salle d'attente afin de préserver la confidentialité inhérente aux missions du CPAS. Ce premier étage bénéficiera d'un accès sécurisé.

Contexte

Programme de financement alternatif du Gouvernement wallon destiné, entre autres, à la création et à la rénovation de bâtiments des pouvoirs locaux et ce, en vue de favoriser les synergies des services communaux et des CPAS (circ. 19.04.07).

Situation antérieure

Auparavant, les deux Administrations étaient localisées dans des bâtiments différents, à une distance de plus ou moins 7 km l'une de l'autre. Si l'Administration communale était située au centre du village situé lui-même au centre géographique de l'entité, le CPAS était lui excentré et moins accessible pour le plus grand nombre.

La séparation spatiale des deux Administrations apparaissait peu rationnelle.

Objectifs

- Permettre le regroupement de l'Administration communale et du CPAS sur un seul site, en un lieu central où les citoyens pourront trouver l'ensemble des services offerts par le pouvoir local;
- Répondre à un besoin patent en locaux supplémentaires, plus fonctionnels, plus accessibles et plus accueillants;
- Doter Fernelmont et sa population d'une administration moderne tant en matière d'accueil que de service public.

Financement/Moyens

- Estimation du projet à 1.402.854 € TVAC. Celui-ci est financé à hauteur d'un montant plafond de 900.000 € par la Région wallonne. Le reste sera financé par la commune;
- La commune est propriétaire du tout.

Bilan et perspectives

Les travaux de rénovation et d'extension de la maison communale de Fernelmont sont actuellement en cours d'exécution.

Le regroupement des deux administrations au sein d'une même infrastructure devrait, à terme, permettre des économies d'échelle (via l'utilisation commune de certains locaux, via l'utilisation d'un central téléphonique commun, via l'utilisation d'un serveur informatique unique, via le courrier interne, etc.).

Il devrait également favoriser la création d'autres synergies (commandes groupées de fournitures et de matériel de bureau) et permettre aux membres du personnel des deux entités de mieux se connaître et de ce fait de mieux collaborer.

Mise en œuvre

Etapas

- Organisation de nombreuses réunions de concertation entre la Commune et le CPAS afin de définir les besoins et la politique de sécurité du CPAS dans l'agencement des locaux;
- Approbation par le Conseil communal du choix du mode de passation et des

conditions du marché *relatif au choix de l'auteur de projet* de la rénovation et de l'extension de la maison communale;

- Attribution par le Collège communal du marché de services *relatif à l'auteur de projet*;
- Dépôt du dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet du Gouvernement wallon relatif au programme de financement alternatif;
- Approbation par le Collège et le Conseil communal de l'avant-projet de travaux d'extension et de rénovation de la maison communale;
- Notification de la décision du Gouvernement wallon de retenir le projet d'extension et de rénovation de la maison communale de Fernelmont dans le cadre du programme de financement alternatif;
- Réunion plénière d'avant-projet;
- Dépôt du dossier de demande de permis d'urbanisme;
- Réception de l'avis positif de principe du fonctionnaire délégué de la Région wallonne en matière d'urbanisme;
- Approbation du projet, choix du mode de passation, et fixation des conditions du marché de *travaux* par le Conseil communal;
- Dépôt du dossier d'adjudication des travaux au pouvoir subsidiant (cf. art. L3341-10 CDLD);
- Après réception de l'accord du pouvoir subsidiant, mise en adjudication des travaux;
- Attribution du marché de *travaux*;
- Dépôt du dossier d'attribution au pouvoir subsidiant (cf. art. L3341-11 CDLD);
- Après réception de l'accord du pouvoir subsidiant (cf. art. L3341-12 CDLD), notification de l'attribution du marché de *travaux*;
- Exécution du marché;
- Communication de l'état d'avancement des travaux et des factures payées au pouvoir subsidiant afin de recevoir les subsides au fur et à mesure.

Conseils

Tenir compte de la spécificité du CPAS et de son autonomie en préservant la confidentialité inhérente à ses missions (via l'implémentation de solutions purement pratiques et

techniques).

Références légales

- Circ. du 19 avril 2007 relative au financement alternatif de certaines infrastructures de types "bâtiments" dans le cadre du décret du 21 décembre 2006 relatif aux subventions accordées à certains investissements d'intérêt public, *M.B.*, 26.04.07, p. 22285;
- CDLD, arts. L3341-1 et s.

Rappel

L'échange de données à caractère personnel est strictement réglementé et suppose le respect de procédures très contraignantes auprès de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale ainsi que de la Commission de la protection de la vie privée.

Lire +

Dès lors, dans le cadre de la mise en place de cette synergie, il convient d'être particulièrement attentif au respect de ce prescrit légal en mettant en place les procédés techniques adéquats.

Ainsi, les communes et les CPAS qui souhaitent travailler sur un même réseau doivent désigner un officier de sécurité qui mettra sur pied un protocole pour sécuriser les données. Celui-ci devra prévoir l'attribution, la gestion et le retrait des accès. L'officier de sécurité sera en charge des relations avec la Banque Carrefour de la Sécurité sociale et la Commission de la protection de la vie privée auxquelles il communiquera le protocole.

En savoir plus

Commune de Fernelmont

Rue Goffin 2

5380 NOVILLE-LES-BOIS

Tél. 081/83.02.50

Fax. 081/83.02.70

administration.communale@fernelmont.be

Contact

D'autres pouvoirs locaux ont développé cette pratique, n'hésitez pas à les [contacter](#).

Annexe

Pour plus de développements sur la matière des subsides, voyez:

["Focus sur la commune – Fiches pour une bonne gestion communale – Les finances communales, fiche 6"](#).

